Commune de Taradeau

délibération :
D_2026_8_8

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Objet : Acquisition des parcelles A 1478 et A 438

L' an deux mille vingt six, le lundi 14 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, Mairie de Taradeau 38, route de Flayosc à TARADEAU, sous la présidence de Monsieur DAVID Albert, Le Maire.

Date de convocation du : 09 Septembre 2026

Présents : Monsieur DAVID Albert, Madame PERRET-JEANNERET Nathalie, Monsieur AUGERO Christian, Madame GRATTAROLA Dominique, Monsieur PILLET Alain, Madame FONDREVELLE Joëlle, Monsieur GRASSIN Cyril, Monsieur AUDIBERT Jean-Claude, Monsieur LECONTE Patrick, Madame ROUX Marlène, Madame TEISSEIRE Arlette, Madame GERBINO Margaret, Monsieur BERGONZINI Alain, Monsieur TRANCHEVENT Eric, Madame TATON Odile, Monsieur GRIMAUX Philippe, Madame VALERO Virginie, Monsieur RICHOUX Alexandre

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame FOURNIL Catherine

Secrétaire de Séance : Monsieur Alexandre RICHOUX

Sur proposition du propriétaire, la commune a la possibilité d'acquérir les parcelles A438 et A1478 sises le FORT à Taradeau.
Ces 2 parcelles classées en zone N ont une superficie respective de 5369 m² et de 54207 m².
La parcelle A 1478 est voisine de la parcelle A290 qui est en cours d'acquisition.
Le Vendeur à savoir la société Leader Promotion propose le prix de 5000 € pour l'acquisition de ces 2 parcelles.
Les divers frais et charges connexes à cette opération seront à la charge de la commune.
Il est donc demandé au conseil municipal de valider cette acquisition et d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Taradeau classant les parcelles concernées en zone N (zone Naturelle) ;

Vu la proposition de cession formulée par la société Leader Promotion, propriétaire des parcelles cadastrales A438 et A1478 situées lieu-dit « Le FORT » sur le territoire communal de Taradeau ;

Vu l'estimation du prix de cession fixé à cinq mille euros pour l'ensemble des deux parcelles ;

Vu les documents cadastraux relatifs aux parcelles concernées ;

Considérant que la société Leader Promotion a proposé à la Commune de Taradeau d'acquérir les parcelles cadastrales A438 et A1478 situées lieu-dit « Le FORT » sur le territoire communal ;

Considérant que la parcelle A438 présente une superficie de 5 369 m² et que la parcelle A1478 présente une superficie de 54 207 m², soit une superficie totale cumulée de 59 576 m² ;

Considérant que ces deux parcelles sont classées en zone N au Plan Local d'Urbanisme en vigueur, et qu'elles revêtent à ce titre un intérêt communal certain en matière de préservation des espaces naturels et de maîtrise foncière du territoire ;

Considérant que la parcelle A1478 est voisine de la parcelle A290, elle-même en cours d'acquisition par la Commune

de Taradeau, ce qui confère à la présente opération un caractère cohérent et complémentaire avec la politique foncière conduite par la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, :

- approuve l'acquisition par la Commune de Taradeau des parcelles cadastrales A438 et A1478, situées lieu-dit « Le FORT » sur le territoire communal.

- Fixe le prix d'acquisition à la somme de cinq mille euros pour les deux parcelles, conformément à la proposition formulée par le propriétaire cédant.

- Décide que l'intégralité des frais et charges connexes à cette acquisition sera à la charge exclusive de la Commune de Taradeau, et autorise leur imputation sur les crédits correspondants du budget communal.

- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer, au nom et pour le compte de la Commune, tous les actes, contrats, documents et pièces nécessaires à la formalisation et à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 18
- Monsieur DAVID Albert, Madame PERRET-JEANNERET Nathalie, Monsieur AUGERO Christian, Madame GRATTAROLA Dominique, Monsieur PILLET Alain, Madame FONDREVELLE Joëlle, Monsieur GRASSIN Cyril, Monsieur AUDIBERT Jean-Claude, Monsieur LECONTE Patrick, Madame ROUX Marlène, Madame TEISSEIRE Arlette, Madame GERBINO Margaret, Monsieur BERGONZINI Alain, Monsieur TRANCHEVENT Eric, Madame TATON Odile, Monsieur GRIMAUX Philippe, Madame VALERO Virginie, Monsieur RICHOUX Alexandre

Contre : 0
-

Abstention : 0
-

Le secrétaire de séance,
Alexandre RICHOUX



Emis le 14/09/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 17/09/2026

Le Maire,
Albert DAVID

